

aujourd'hui vingt deuxième jour du mois de Septembre l'an
deuxieme de la republique francaise a neuf heures du soir
pardevant moi jacques françois joseph lefebvre membre du
conseil general de la commune de rogenes département du
pas-de-calais été le neuf juin dernier extraordinairement
pour rédiger les actes desobus à constater la naissance
mariage et le décès des citoyens sont comparus en la maison
commune d'une part jacques françois joseph denekere
âge de vingt six ans moins six semaines l'ordonnier
domicilié dans cette municipalité département du pas de
calais fils de feu nicolas joseph denekere et de marie jacqueline
robotal son épouse domiciliés dans cette municipalité, d'autre
part marie louise delay âgée de vingt un an huit jours fille
des feus jean françois delay et de marie marquette darras
lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de pierre joseph
civard âgé de soixante ans l'écuyer, jean jacques krouche
âgé de trente neuf ans tous deux amis des parties, de pierre
joseph delay l'attour d'huiles âgé de soixante deux ans
oncle de mariane, françois joseph limotin âgé de trente huit
ans et demie manouvrier, domiciliés tous quatre dans cette
municipalité département du pas de calais, après avoir fait
lecture en présence des parties et desdits le moins de l'acte de
naissance de jacques françois joseph denekere en date du dix
septembre de cette année qui constate qu'il est né le cinq de
novembre de l'an mil sept cent soixante sept dans cette
municipalité département du pas de calais du mariage légitime
entre nicolas joseph denekere et marie jacqueline robotal a des
denominés, de l'acte de naissance de marie louise delay portant
que marie louise delay est née le treize du mois de Septembre
de l'an mil sept cent soixante onze du mariage légitime entre
jean françois delay et marie marquette darras en date du
dix neuf Septembre de cette année de l'acte de publication
de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi jacques
françois joseph lefebvre le quinze Septembre et affiché
le même jour à la porte de la maison commune de rogenes
après aussi que jacques françois joseph denekere et marie
louise delay ont eu déclaré à haute voix de prendre mutuel
lement pour époux j'ai prononcé au nom de la loi que jacques

françois joseph denekre et marie louise delay sont
unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les
parties et les témoins ont signé excepté marie louise delay,
jean jacques lescoutre pierre joseph delay qui ont déclaré ne
savoir écrire
fait en la maison commune les jours, mois et an susdits
jacques josephe denekre jff. lefebvre off. public
françois joseph limosin
pierre joseph evrard

M1793.9.22 M.02.VD.1

publication le dimanche de 15 septembre

aujourd'hui vingt deuxième jour du mois de septembre l'an deuxième de la république française à neuf heures du soir pardevant moi jacques françois joseph lefebvre membre du conseil général de la commune de wizernes département du pas-de-calais élu le neuf juin dernier extraordinairement pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, mariage et le décès des citoyens sont comparus en la maison commune d'une part jacques françois joseph denekre âgé de vingt six ans moins six semaines cordonnier domicilié dans cette municipalité département du pas de calais fils de feu nicolas joseph denekre et de marie jacqueline robital son épouse domiciliée dans cette municipalité, d'autre part marie louise delay âgée de vingt un an huit jours fille des feus jean françois de lay et de marie margueritte darras lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de pierre joseph evrard âgé de soixante savetier, jean jacques lescoutre âgé de trente neuf ans tous deux amis des parties, de pierre joseph delay batteur d'huile âgée de soixante deux ans oncle à la mariante, françois joseph limosin âgé de trente huit ans et demie manouvrier, domiciliés tous quatre dans cette municipalité département du pas de calais, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins de l'acte de naissance de jacques françois joseph denekre en date du dix neuf novembre de l'an mil sept cent soixante sept dans cette municipalité département du pas de calais du mariage légitime entre nicolas joseph denekre et marie jacqueline robital ci-dessus dénommés, de l'acte de naissance de marie louise delay portant que marie louise delay est née le treize du mois de septembre de l'an mil sept cent soixante onze du mariage légitime entre jean françois delay et marie margueritte darras en date du dix neuf septembre de cette année, de l'acte de publication de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi jacques françois joseph lefebvre le quinze septembre et affiché le meme jour à la porte de la maison commune de wizernes après aussi que jacques françois joseph denekre et marie louise delay ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que jacques françois joseph denekre et marie louise delay sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé excepté marie louise delay jean jacques lescoutre, pierre joseph delay qui ont déclaré ne savoir écrire

fait en la maison commune les jours, mois et an susdits

jacques josephe denekre jff lefebvre off.public
françois joseph limosins
pierre joseph evrard